



Après les incidents du TGV Paris-Evian, la haine au bout du clavier

Communiqué de presse du 17 janvier 2018

Quand un impressionnant débordement de crétiens donne lieu à une impressionnante campagne de haine, les idées d'extrême droite sont toujours au rendez-vous de l'injure et de la calomnie.

Le samedi 13 janvier 2018, « deux rames de jeunes gens excités, dont certains étaient alcoolisés, ont commis des incivilités et des dégradations », dans le train Paris-Evian, a rapporté la préfecture de Rhône-Alpes au journal L'Indépendant. Il s'agissait d'un groupe de 200 personnes, sur 660 passagers, « qui se rendaient à un rassemblement de gens du voyage à Avoriaz (Haute-Savoie) », reprend de son côté le site Actu Orange qui précise : « Ils ont importuné des voyageurs et des personnels SNCF ». « Ils ont sali les rames mais pas dégradé au sens pénal du terme », complète Le Dauphiné. « Il n'y a pas eu de violences », conclut la préfecture, toujours auprès de L'Indépendant. Si cet impressionnant débordement a choqué bon nombre de passagers présents dans ce train, et on le comprend aisément, le déferlement de haine qui s'en est suivi sur les réseaux sociaux l'est tout autant. Et pénalement condamnable.

Ainsi, le site d'extrême droite « Réseau libre, le réseau des patriotes » reprend-il cette information, adossée à une photographie de scène urbaine en flammes (relative aux émeutes de Moirans en octobre 2015, ndlr) sans aucun rapport avec elle, avec le titre suivant « Quand la vermine manouche prend le train ». Accoler « vermine » à « manouche » relève de l'injure caractérisée et est condamnable au titre de l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Mais également pour incitation à la haine raciale.

Ce que l'ANGVC n'a pas manqué de signaler, dès lundi 15 janvier, en communiquant l'article en question et ses commentaires à la Direction centrale de la police nationale.

Un article perclus de préjugés, écrit dans un français des plus approximatif. « La vermine manouche, que l'on doit appeler (sic) « les gens du voyage » préfère en général rouler en luxueuses berlines allemandes [...] Mais parfois la racaille prend le train comme aujourd'hui pour se rendre à un « rassemblement » à Avoriaz. Plus de 200 voyous ont donc pris le TGV Paris-Evian et se sont adonnés à leurs occupations (sic) habituelles: Le rançonnage des passagers. » Une haine au bout du clavier qui cible, dans sa page d'accueil, tout autant « les racailles, bobos, gauchos, français de papier (sic), politicards et autres crapules [qui] ne sont pas les bienvenus ! »

Alors que les pouvoirs publics s'interrogent sur l'opportunité ou non de créer une loi contre les fake news (ces fausses informations qui polluent la Toile), il paraîtrait tout aussi efficace de faire respecter la législation en vigueur qui oblige déjà les fournisseurs d'accès aux réseaux, les hébergeurs de contenus et les intermédiaires techniques à lutter « contre tous les contenus incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes ». Et d'augmenter les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme gouvernementale Pharos qui lutte contre la haine et l'apologie du terrorisme sur Internet. Sans cette action gouvernementale forte, en appui à des associations comme l'ANGVC qui défendent quotidiennement le « vivre-ensemble », des personnes aussi violemment discriminées n'entrevoient parfois d'autre choix que celui de se taire, de se replier ou de répondre à l'injure par l'injure, à la menace par la menace, à la haine par la haine. Un choix tout aussi inutile que contre-productif.

Au lieu de cela, l'ANGVC réaffirme que c'est dans le dialogue et le respect de l'autre que nous défendons nos valeurs communes pour faire société commune.

Contact presse :

Mme Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC / Port. 06 10 69 53 85

M. Christophe SAUVÉ, le Vice-président de l'ANGVC / Port. 06 03 33 58 63